

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 12/02/2026

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 074-217400787-20260209-DEL\_2026\_02-DE

**Délibération n° 2026-02**

Conseillers municipaux	le neuf février deux-mil vingt-six à dix-neuf heures,
En exercice : 9	Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.
Quorum : 5	
Présents : 8	Date de convocation : 23 janvier 2026 Date d'affichage : 10 octobre 2023
Pouvoir(s) : 0	Présents : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY.
Scrutin Ordinaire	Absent(s) : Christine DOCHE Procuration(s) : - Secrétaire de séance : Anne-Olivia CAVALLARI

**Budget Principal  
Compte de Gestion 2025**

Le compte de gestion est confectionné par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

A la même séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du receveur communal est en principe également soumis aux élus, selon l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Belmessikh présente le Compte de Gestion 2025 dont les chiffres sont identiques à ceux présentés par la commune comme il se doit.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE le compte de gestion 2025 du budget principal.**

Le secrétaire de séance,  
Anne-Olivia CAVALLARI



Le Maire,  
Christian VERMELLE